

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 9 octobre 2025

Délibération n° CCAS-DEL2025-33

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Objet : Délibération concernant l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire communal.

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Annick	RAMEAU	Représentante de la Mission Locale
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'association ODAAS
M.	Laurent	GUIGNARD	Président Association REVIVRE-ESAT Paul Besson

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Maurice BOISDON représenté par Mme Sylvaine LE STRAT, M. Michel BÂTARD représenté par Mme Annick RAMEAU.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Maïram SY, Mme Sylvie YONLI

ETAIT ABSENTE : Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT

Le Conseil d'Administration,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L512-6 à L512-9 et les articles L512-12 à L512-15,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU la convention initiale de mise à disposition, signée le 11 octobre 2022, portant sur la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2025,

VU le projet d'avenant à la convention de mise à disposition avec la commune d'Etampes dont la teneur figure en annexe à la présente délibération,

VU l'accord du fonctionnaire concerné,

VU les crédits inscrits au budget,

VU l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 29/09/2025.

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger cette mise à disposition pour assurer la continuité des missions de conseil administratif et financier au sein du CCAS,

CONSIDÉRANT que le Conseil d'Administration peut autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer des projets de convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un agent de la commune d'Étampes auprès du Centre Communal d'Action Sociale en application notamment des dispositions du décret 2008-580, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Autorise le Président ou son Vice-président à signer ledit projet d'avenant à la convention dont la teneur figure en annexe à la présente délibération,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC



The stamp is circular and contains the text: "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE" around the perimeter and "ÉTAMPES ESSONNE" in the center. A signature is written over the stamp.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 21/10/2025 et de sa réception par le représentant de l'Etat.